



En application de la Norme ISO 15189, **des règles uniques d'acceptation et de refus des échantillons biologiques non-conformes** vont être appliquées par les laboratoires de l'Hôpital Robert Debré.

Pour les non-conformités concernant l'identité du prélèvement (absence d'étiquette, identité différente entre la feuille de demande et l'échantillon), une dérogation concernant **les échantillons considérés comme « précieux »** a été actée par les laboratoires.

Liste des échantillons considérés comme « précieux » :

- **Prélèvements invasifs relevant d'un acte médical (LCR, liquides de ponction, myélogrammes, biopsies)**
- **Prélèvements per-opératoires**
- **Prélèvements post-mortem (sang, autres origines)**
- **Prélèvements relevant de la biologie foeto-placentaire**
- **Prélèvements sanguins :**
 - **Urgence vitale**
 - **Age (nouveau-nés prématurés < 34 SA)**
 - **Hémocultures du nouveau-né**

Pour ces échantillons, **l'examen ne sera réalisé qu'après attestation par le préleveur et/ou le prescripteur de l'identité du prélèvement et signature** (dans le laboratoire concerné) **d'une fiche de non-conformité** (obligatoirement cosignée par le Biologiste valideur et le préleveur ou le prescripteur).

Ces dérogations pour les prélèvements, extrêmement urgents, non ou difficilement renouvelables, ne doivent en rien faire oublier **le respect des règles d'identitovigilance.**

Comité Qualité du Pôle de Biologie